

N° 129

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

28 juin 2018

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord entre le **Gouvernement de la République française** et le **Gouvernement de la République d'Ouzbékistan** relatif aux services aériens, de l'accord entre le **Gouvernement de la République française** et le **Gouvernement de la République du Kazakhstan** relatif aux services aériens et de l'accord entre le **Gouvernement de la République française** et le **Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire** relatif aux services aériens*

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 360, 585 et 586 (2017-2018).

Article 1^{er}

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Ouzbékistan relatif aux services aériens (ensemble une annexe), signé à Tachkent le 20 juillet 2016, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Article 2

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kazakhstan relatif aux services aériens (ensemble une annexe), signé à Astana le 21 juin 2016, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Article 3

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire relatif aux services aériens (ensemble trois annexes), signé à Abidjan le 28 avril 2016, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 28 juin 2018.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 360 (2017-2018).